



École publique Renaissance

301, rue Shirley

Timmins, ON P4R 1N5

Téléphone : 705.264.7474 - Télécopieur : 705.267.2233

Chantal Tremblay, Direction

Roch Mageau, Direction adjointe

De la 7^e année à la 12^e année



Notre Vision

L'école publique Renaissance est un milieu d'apprentissage favorisant la langue française, la communication, la résolution de problèmes, le leadership et l'individualité.

L'élève apprend à se définir comme individu et à prendre sa place dans la famille Renaissance tant au niveau scolaire qu'au niveau social.

Grâce à sa participation à la création de son propre itinéraire éducatif, le JAG de Renaissance, appuyé par le personnel de l'école et de ses parents, assume la responsabilité de son cheminement et de sa destinée. L'élève est amené à tracer sa route afin d'assurer sa réussite.

Notre Mission

L'École publique Renaissance, une école au service des élèves de la 7e à la 12e année, ouvre ses portes à tous les élèves voulant apprendre dans un monde sans frontières.

Embrassant l'individualité et le cheminement personnel de chacun, l'élève est appelé à s'affirmer comme Franco-ontarien tout en posant un regard respectueux sur la richesse des diverses cultures, religions et races.

Renaissance invite chaque élève à tracer sa propre route vers une réussite scolaire et personnelle. En se responsabilisant en tant que citoyen, l'élève rehausse sa qualité de vie et celle des autres.

POLITIQUE D'ÉVALUATION

Pour le programme de l'éducation intermédiaire

A. Objet

La présente politique sur l'évaluation et la communication du rendement des élèves s'adresse à tous les membres du personnel de l'École publique Renaissance, aux élèves, aux parents ainsi qu'aux membres de la communauté scolaire et de ce fait est accessible sur le site web de l'école. Cette politique, inspirée de la directive administrative « Évaluation du rendement du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario » (Annexe 1) a pour but de préciser la façon dont se fait l'évaluation au sein du programme de l'éducation intermédiaire de l'IB tout en respectant les paramètres énoncés dans le document politique *Faire croître le succès, Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario* (Ministère de l'éducation de l'Ontario, 2010) (Annexe 2). Elle énonce les responsabilités et les droits des diverses parties impliquées dans le dossier de l'évaluation ainsi que la procédure de communication établie. Elle vise aussi à uniformiser le processus d'évaluation du rendement des élèves au sein du programme en harmonisant les exigences de la Province avec les politiques de l'IB.

B. Philosophie

Tel que stipule le document politique *Faire croître le succès*, le but premier de toute évaluation et de la communication du rendement est d'améliorer l'apprentissage de l'élève. Afin d'assurer la qualité des évaluations, la validité et la fidélité des résultats ainsi que l'efficacité et la pertinence de la communication du rendement, le personnel enseignant doit utiliser des pratiques qui :



École publique Renaissance

301, rue Shirley

Timmins, ON P4R 1N5

Téléphone : 705.264.7474 - Télécopieur : 705.267.2233

Chantal Tremblay, Direction

Roch Mageau, Direction adjointe

De la 7^e année à la 12^e année



- sont justes, transparentes et équitables pour tous les élèves;
- tiennent compte de tous les élèves y compris ceux ayant des besoins particuliers, ceux qui sont inscrits au programme d'actualisation linguistique en français ou au programme d'appui aux nouveaux arrivants, de même que les élèves des communautés des Premières nations, Métis et Inuits;
- sont planifiées en fonction des attentes du curriculum, des résultats d'apprentissage poursuivis et tiennent compte, dans la mesure du possible, des champs d'intérêt, des préférences en matière d'apprentissage, des besoins et du vécu de tous les élèves;
- amènent l'élève à utiliser la langue française et à s'approprier la culture francophone pour consolider son identité;
- sont communiquées clairement à l'élève et à ses parents au début du cours ou de l'année scolaire et à tout autre moment approprié;
- sont diversifiées, continues, échelonnées sur une période déterminée et conçues afin de donner à l'élève de nombreuses possibilités de démontrer l'étendue de son apprentissage;
- fournissent à chaque élève des rétroactions descriptives continues, claires, spécifiques, signifiantes et ponctuelles afin de l'aider à s'améliorer;
- développent la capacité de l'élève à s'autoévaluer, à se fixer des objectifs d'apprentissage personnels et à déterminer les prochaines étapes.

C. Processus

L'évaluation au service de l'apprentissage et l'évaluation en tant qu'apprentissage

Dans le cadre de l'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage, il est essentiel d'établir une cohérence entre la vision de l'IB en matière d'évaluation critériée et celle de la province où l'apprentissage de l'élève est évalué par rapport aux trois types d'évaluation (diagnostique, formative, sommative) et aux quatre compétences qui font partie du processus d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation.

L'évaluation est un processus visant à recueillir des renseignements qui reflètent avec exactitude jusqu'à quel point l'élève répond aux attentes du curriculum dans une matière ou un cours donné. Le but premier de toute évaluation et de la communication du rendement est d'améliorer l'apprentissage de l'élève. L'évaluation dans l'intention d'améliorer l'apprentissage de l'élève est connue par deux termes : **évaluation au service de l'apprentissage** et **évaluation en tant qu'apprentissage**. Dans le cadre de l'évaluation au service de l'apprentissage, le personnel enseignant doit fournir une rétroaction descriptive et du coaching à l'élève afin de favoriser son apprentissage. Lorsque le personnel enseignant utilise des pratiques d'évaluation en tant qu'apprentissage, il permet à l'élève de développer sa capacité de devenir une apprenante ou un apprenant autonome qui peut établir ses objectifs d'apprentissage personnels, suivre ses progrès, déterminer les prochaines étapes et réfléchir sur son apprentissage.

Ainsi, les élèves sont évalués selon des normes de contenus (connaissances et habilités que les élèves doivent développer dans chaque matière) et selon des normes de performance (grille d'évaluation critériée adaptée pour chaque matière et tâche d'évaluation). En Ontario, l'évaluation est donc fondée sur des critères bien définis en fonction de quatre niveaux de rendement.



École publique Renaissance

301, rue Shirley

Timmins, ON P4R 1N5

Téléphone : 705.264.7474 - Télécopieur : 705.267.2233

Chantal Tremblay, Direction

Roch Mageau, Direction adjointe

De la 7^e année à la 12^e année



Le personnel enseignant consigne, à l'aide d'observations, de travaux, évaluation par les pairs, autoévaluation, entrevues, portfolio ou autres méthodes, les données de l'élève. Toutes les évaluations sommatives, accompagnées de la grille de rendement avec des commentaires, seront remises aux élèves et envoyées aux parents.

La grille d'évaluation du rendement

En Ontario, la grille d'évaluation du rendement comprend quatre compétences communes à toutes les matières : connaissance et compréhension, habiletés de la pensée, communication et mise en application. Définies par des critères clairs, ces quatre compétences couvrent l'ensemble des éléments à l'étude et des habiletés visées par les attentes et les contenus. Elles sont précisées par des critères clairs et sont complémentaires les unes des autres. L'enseignante ou l'enseignant doit déterminer quelles compétences utiliser pour évaluer l'atteinte des attentes. Les compétences doivent être mesurées et évaluées de manière équilibrée tout au long de l'année d'études ou du cours. De plus, il est essentiel de donner à l'élève des occasions multiples et diverses de démontrer jusqu'à quel point elle ou il a satisfait aux attentes et ce, pour chacune des quatre compétences.

La grille d'évaluation du rendement permet à l'enseignant de porter un jugement sur le rendement de l'élève basé sur des niveaux de rendement clairs et précis et sur des données recueillies sur une période prolongée.

La communication du rendement

Même s'il existe deux périodes officielles pour rendre compte des progrès de l'élève dans des cours semestriels et trois pour les cours non semestriels, la communication avec les parents et les élèves au sujet de leur rendement doit être continue tout au long du cours. Les écoles pourront choisir d'organiser des conférences parents/enseignante ou enseignant ou conférences parents/ enseignante ou enseignant/élève, d'utiliser un portfolio illustrant le travail de l'élève, d'organiser des conférences dirigées par l'élève, des entrevues, des appels téléphoniques, des listes de vérification ou des rapports informels. La communication portant sur le rendement de l'élève devrait fournir des renseignements détaillés qui encourageront l'élève à établir des objectifs d'apprentissage personnels, aideront le personnel enseignant à planifier leur enseignement et permettront aux parents d'appuyer l'apprentissage de leur enfant à la maison.

Le document de politique *Faire croître le succès* contient un chapitre présentant des précisions additionnelles sur la communication du rendement de l'élève (p. ex., relevé de notes de l'Ontario, échéancier pour la remise des bulletins, habiletés d'apprentissage et habitudes de travail, case pour les programmes de la Majeure haute spécialisation MHS).

Particularités des évaluations IB

Considérations particulières en 5^e année du PÉI

Bien que l'IB demande une évaluation critériée à chaque année du PÉI, lors de la dernière année du programme, il est impératif d'attribuer les niveaux en fonction des critères d'évaluation finale publiés dans les guides pédagogiques. Les enseignantes et enseignants doivent toutefois continuer à définir précisément ce qui est attendu des élèves pour chaque tâche donnée en prenant soin de faire directement référence aux critères



École publique Renaissance

301, rue Shirley

Timmins, ON P4R 1N5

Téléphone : 705.264.7474 - Télécopieur : 705.267.2233

Chantal Tremblay, Direction

Roch Mageau, Direction adjointe

De la 7^e année à la 12^e année



d'évaluation publiés; par exemple, en sciences humaines, elles et ils doivent clarifier précisément ce que signifie « large vocabulaire » dans le contexte d'une tâche d'évaluation proposée. Ces précisions peuvent prendre les formes suivantes :

- une clarification spécifique à la tâche pour le critère, élaborée à partir du critère publié mais en modifiant la formulation pour l'adapter à la tâche;
- une discussion orale sur les attentes;
- une feuille d'instructions expliquant ce qui est attendu des élèves pour la tâche.

L'essentiel est de préciser aux élèves ce qui est attendu d'eux pour chaque tâche avant le début de l'activité de façon à ce qu'elles et ils sachent exactement ce qui leur est demandé. En clarifiant les attentes, les enseignantes et enseignants doivent veiller à ne pas modifier les niveaux attendus dans les critères publiés et à ne pas introduire d'éléments nouveaux. De plus, les enseignantes et enseignants eux-mêmes doivent toujours utiliser les critères publiés pour attribuer des niveaux pour la 5^e année du programme. Chaque critère est évalué au minimum 2 fois pendant l'année.

Notes finales : 5^e année PÉI

Les notes finales sont calculées à l'aide des tableaux de seuils d'attribution des notes finales publiés dans le Manuel du coordonnateur du PÉI pour déterminer les notes finales. Les tableaux varient selon les matières, mais chacun d'eux permet de convertir le total des niveaux par critère en une note sur une échelle de notation allant de 1 à 8. La note sur 32 (8 points x 4 critères) de chaque matière peut également être utilisée.

Tableau de correspondance de la 7^e à la 12^e année et échelle de conversion de l'IBSO

Tableau de correspondance de la 7 ^e à la 10 ^e année – IB PÉI															
Note IB – PÉI															
8-7		6-5				4-3			2-1			0			
Niveau de rendement selon la cote de l'Ontario															
4++	4+	4	4-	4--	3+	3	3-	2+	2	2-	1+	1	1-	R1	R2
Pourcentage															
96 à 100	91 à 95	84 à 90	82 à 85	80 à 81	77 à 79	73 à 76	70 à 72	67 à 69	63 à 66	60 à 62	57 à 59	53 à 56	50 à 52	Moins de 50	Moins de 40
Note attribuée au bulletin															
99 ou 100	95	90	85	81	79	76	72	69	66	62	59	56	52	45	35



École publique Renaissance

301, rue Shirley

Timmins, ON P4R 1N5

Téléphone : 705.264.7474 - Télécopieur : 705.267.2233

Chantal Tremblay, Direction

Roch Mageau, Direction adjointe

De la 7^e année à la 12^e année



Note :

- La cote **R** indique un rendement inférieur au niveau 1. La cote **R** signale la nécessité d'élaborer des stratégies pour répondre aux besoins spécifiques de l'élève et l'amener à réussir.
- La cote **I** indique que le personnel enseignant ne dispose pas de données suffisantes pour déterminer la note.
- En 9^e et 10^e années, l'élève qui reçoit la cote **I** sur son bulletin scolaire ne reçoit pas de crédit pour son cours mais peut être considéré pour le programme de récupération de crédits.

Liées au Programme d'éducation intermédiaire de l'IB

En plus de fournir des informations sur le travail évalué à l'aide des critères, les enseignantes et enseignants peuvent envisager de transmettre des informations relatives à d'autres éléments qui composent le Programme d'éducation intermédiaire de l'IB, tels que les approches de l'apprentissage.

Le profil de l'apprenante et l'apprenant

L'inclusion de commentaires ou de descriptions basés sur le profil de l'apprenante et l'apprenant dans un bulletin scolaire est encouragée.

D. Mise en application

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par les instances décisionnelles de l'École publique Renaissance.

La direction d'école est responsable de l'application de la présente politique.

L'École publique Renaissance s'engage à réviser périodiquement sa politique d'évaluation, notamment au gré des mises à jour des documents de l'IB ou des lignes directrices du CSPNE.

Définitions

Évaluation :

Un processus visant à recueillir des renseignements qui reflètent avec exactitude jusqu'à quel point l'élève répond aux attentes du curriculum dans une matière ou un cours donné.

Évaluation au service de l'apprentissage :

L'évaluation au service de l'apprentissage vise à faire progresser l'élève dans un parcours de continuum d'apprentissage allant de l'éveil à la maîtrise des connaissances et des habiletés. L'information que les enseignantes et les enseignants recueillent grâce à l'évaluation au service de l'apprentissage leur permet de déterminer les besoins d'apprentissage des élèves, d'adapter leur enseignement, de sélectionner et d'adapter le matériel et les ressources, de différencier leurs stratégies pédagogiques et de créer des occasions



École publique Renaissance

301, rue Shirley

Timmins, ON P4R 1N5

Téléphone : 705.264.7474 - Télécopieur : 705.267.2233

Chantal Tremblay, Direction

Roch Mageau, Direction adjointe

De la 7^e année à la 12^e année



d'apprentissage pour aider tous les élèves à progresser et de fournir, dans un bref délai, de la rétroaction descriptive aux élèves.

Évaluation en tant qu'apprentissage :

Un processus qui favorise l'autorégulation chez l'élève. L'élève est au cœur du processus d'évaluation car elle ou il utilise la rétroaction descriptive de l'enseignante ou l'enseignant, de ses pairs ou d'elle-même ou lui-même pour comprendre où elle ou il en est dans son apprentissage. C'est un moyen efficace pour l'élève de réfléchir sur ses apprentissages et d'ajuster ce qu'elle ou il fait pour s'améliorer. En tenant compte des résultats d'apprentissage et des critères d'évaluation préétablis, l'élève peut établir ses objectifs d'apprentissage personnels. L'évaluation en tant qu'apprentissage permet à l'élève de devenir le fil conducteur entre l'évaluation et l'apprentissage.

Évaluation de l'apprentissage :

Un processus de collecte et d'interprétation de preuves d'apprentissage qui sert à effectuer la synthèse des apprentissages clés de l'élève à un point précis dans le temps, à juger de la qualité du travail de l'élève en fonction de critères préétablis et à assigner une valeur qui reflète le niveau de rendement le plus représentatif. L'évaluation peut être basée sur des preuves recueillies par triangulation soit des productions, des observations et des conversations. L'évaluation est utilisée pour communiquer aux parents, aux autres enseignants.es et à l'élève lui-même des renseignements au sujet de son rendement. Elle est utilisée à la fin d'une période d'enseignement.

* Pour une liste plus exhaustive des définitions en lien avec l'évaluation, voir page 159 de Faire croître le succès